

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
MELUN
Place DU 19 MARS 1962
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

L'Officier du Ministère Public
à

Références à rappeler :

Monsieur,

Après examen des motifs invoqués dans la correspondance de votre conseil Maître j'ai
l'honneur de vous informer que j'ai décidé de renoncer aux poursuites vous concernant et de procéder au
classement de ce dossier

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **006096 CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE**
VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____ par _____
procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Par conséquent, je vous avise avoir effectué les démarches nécessaires auprès du Système National des
Permis de Conduire afin que leurs services procèdent à la restitution des points sur votre dossier.

Je vous invite à ne pas tenir compte de l'avis d'amendes et condamnations pécuniaires qui vous a été adressé
par les services du Trésor Public concernant cette affaire.

Je vous précise que le remboursement des éventuelles sommes perçues dans le cadre de ce dossier sera
effectué ultérieurement par les services de la Trésorerie Seine et Marne Amendes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes
salutations distinguées.

Fait à SAVIGNY LE TEMPLE, le 29/12/202

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

ab
 *EB*